



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>quatre vingt treize</sup> le 06 septembre à 20H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M<sup>r</sup> Olivier HERRY Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01.09.93

Cité Hent Coz :

cession de la voie principale

à la Commune

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception  
de :

ABSENTS : MM. André ECORCHARD. Yves CORRE. Jean MENEZ.  
L. DORVAL. M. REEB.

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Le Maire fait part à l'assemblée, du courrier desco-proprétaires de la cité Hent Coz, qui désirent faire don de leur route principale à la commune. La commission des routes s'étant rendu sur place, a constatée que la voirie était en très bon état.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la prise en charge de :

- . la route principale,
- . des routes d'accès menant aux pavillons (jusqu'au niveau des regards des bouches d'égout).

Par ailleurs, les propriétaires devront accepter que les services de la collectivité interviennent sur les terrains leur appartenant, au cas où des travaux s'avèraient nécessaires.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire afin d'établir les documents nécessaires.

Fait à Brennilis les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

